

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE RENE  
FONCK DURANT DES TRAVAUX**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,  
CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1 :** A compter du lundi 25 octobre 2021, et jusqu'à la fin des travaux,

**- la circulation sera alternée, réglée par panneaux rue René Fonck, au droit du  
centre social Germaine Tillion.**

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place et maintenus  
pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3 :** Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de  
leur propriétaire à l'initiative des Services de Police.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 20 octobre 2021

Le Maire,



David VALENCE